Trente-quatrième Année. — N° 145 UN NUMERO : 15 CENTIMES. SAMEDI 25 MAI 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 24 MAI 1889

LA MENACE ET SON COMMENTAIRE

Il convient de revenir sur l'étrange et intéressant discours que M. de Bismarck prononçait devant le Reichstag, il y a quatre jours, c'est-à-dire à l'heure même où le roi d'Italie bouclait ses malles, pour aller à Berlin.

Ce n'est point que l'originalité puissante et agressive, déployée par le prince-chancelier, en de semblables occasions, se soit manifestée cette fois par des éclats plus aveuglants ou plus pittoresques que jadis. La manière oratoire de cette curieuse et forte personnalité est connue et presque immuable. C'est un *mélange* de violence et de bonhomie, de colère et de froideur raisonneuse, qui ne change, pourrait-on dire, ni de titre ni de qualité.

On avait vu, d'autres fois, M. de Bismarck menacer directement les personnes, tout en essayant de persuader les esprits; montrer le poing à ses interrupteurs; quitter la tribune et marcher droit vers les bancs d'où était partie quelque expression mal sonnante; enfin, se radoucir subitement et prendre, après une explosion d'indignation ou de fureur plus ou moins sincère, les formes raffinées du bon ton et de la persuasion condescendante.

Il n'y a eu là que le déploiement d'une mise en scène toujours surprenante, mais déjà plusieurs fois admirée.

Mais, rarement les préoccupations de M. de Bismarck, ses pensées de derrière la tête s'étaient accusées, trahies si l'on veut, avec une aussi remarquable liberté d'expansion; et c'est pourquoi ce discours nous apparaît non seulement comme une indication précise des tendances de la politique prussienne en Allemagne, mais comme un avertissement donné à l'Europe et dont il est urgent de souligner les traits, de déterminer l'exacte signification.

Le sentiment qui perce, à travers toutes les paroles du chancelier, la pensée qui prend les proportions d'une obsession implacable, est que l'empire allemand est menacé et qu'il faut le sauver, le sauver à tout prix, sans se mettre en peine de la nature des moyens ni de la qualité des principes. « La loi actuelle, » a-t-il dit, doit contribuer à la consolidation » de l'empire ». « On oublie la patrie, s'est-il écrié, plus tard. « En attendant une année » entière, a-t-il ajouté, nous ne savons pas si » nous disposerons d'autant de loisir que » maintenant.»

Ainsi, l'Allemagne a l'hégémonie, elle a la force qui, prétend-elle, a corrigé, sinon créé le droit; la revue que passait mercredi à Berlin le roi d'Italie, a prouvé, disent les auteurs de comptes rendus télégraphiques, que sa suprématie militaire reste intacte. Elle se dit pourtant en péril; elle se pose en victime haïe, que des mains furieuses sacrifieraient volontiers aux vieux autels, selon les anciennes formules. La moindre opposition aux pouvoirs nouveaux qui la dominent est qualifiée de trahison.

Il semble que les dangers que court l'œuvre centraliste et unitaire, l'œuvre jacobine de M. de Bismarck, soient toujours pressants et terribles. Et, pourtant, il y a dix-huit années que, dans notre palais de Versailles, la couronne impériale a été placée sur le front des Hohenzollern par ce malheureux roi Louis de Bavière, dont la destinée tragique a révélé les douleurs secrètes ou l'irresponsabilité. Il y a dix-huit ans que M. de Bismarck travaille à forger la chaîne qui doit livrer à jamais le sort des dynasties et des peuples d'outre-Rhin aux destinées de la Maison de Prusse.

On peut se demander si l'aveu, qui porte que cette œuvre n'est pas encore accomplie, n'implique pas une reconnaissance implicite du pouvoir mystérieux et irréductible de ce droit que le même chancelier, dans une formule célèbre, a placé si fort au-dessous de la force. Mais, ce ne sont point les considérations abstraites qui nous tentent aujourd'hui. Il ne nous plaît pas davantage de chercher quelle dose de sincérité peut bien entrer dans l'effroi que manifeste si clairement un homme en qui la naïveté ni la franchise ne sont point les vertus dominantes.

Il nous importe seulement d'aller droit au fait et aux conséquences; et de faire remarquer que, quelle que soit la valeur morale des paroles que nous avons citées, elles ont le caractère d'une menace. Et comment ne pas les interpréter de la sorte, au moment où toutes les manifestations qui ont pour objet de fêter le séjour du roi d'Italie dans la capitale de la Prusse, se distinguent par une manière de sous-entendu permanent, où se voile mal la haine commune que la France inspire au monde officiel italien comme au monde officiel allemand? Les acclamations qui poursuivent M. Crispi, les honneurs militaires exceptionnels que l'on décerne au roi Humbert sont le commentaire, le plus éloquent et le plus irréfutable qui pût nous être livré, des paroles proférées, il y a quatre jours, par M. de Bismarck.

On a écrit à propos de la visite du roi d'Italie à l'empereur allemand : « Leur rencontre est une menace ». C'est le texte même du discours de M. de Bismarck qui confirme aujourd'hui cette appréciation. Il nous semble que, dans l'occurence actuelle, les Français, ceux du moins qui prennent part au gouvernement, auraient autre chose et mieux à faire qu'à s'occuper de ce que trouve la Haute-Cour dans l'amas de petits papiers qu'elle a solennellement colligés; de ce que fait ou pense à Londres M. le général Boulanger; de ce qu'augurent les préfets des prochaines luttes électorales. « On oublie la patrie, » pouvons-nous dire à notre tour.

En tout cas, M. de Bismarck lui-même nous a donné, dans le document qui nous occupe, un avis dont nous pouvons et devons profiter. « Je n'achète plus, depuis quelque temps, a-t-il dit, que des valeurs allemandes. » Si nous l'imitions sur ce point, si par des moyens très légaux et très praticables, nous chassions la spéculation sur les valeurs italiennes et, du même coup, ces mêmes valeurs de notre marché de fonds publics, il nous semble que notre avenir n'en serait pas assombri : bien au contraire.

LES DANGERS
DE NOTRE SITUATION FINANCIÈRE

Nous ne sommes pas bien sûrs que la discussion sur le budget soit suivie par le public avec tout l'intérêt qu'elle devrait provoquer. Et cependant, l'opiniâtreté et la précision avec lesquelles quelques bons esprits de la droite mettent en lumière les dangers de notre situation financière mériteraient mieux que cette lecture rapide qui ne tend qu'à confirmer une impression générale dont les membres des gauches eux-mêmes ne sont pas exempts.

Leurs orateurs ont beau jongler avec les chiffres et multiplier les sophismes, l'électeur qui paye ne sera pas trompé. Naguère, il se trouvait, à gauche, certains hommes moins serviles qui avouaient les déficits; mais maintenant que nous voici près des élections générales, on a pris le parti de tout glorifier.

C'est à une époque encore récente que M. Camille Pelletan écrivait : « L'on marche les yeux » fermés — et fermés volontairement — à un » gouffre sans fond. C'est la ruine certaine, et que » serait la ruine, au moment de la guerre? »

Aujourd'hui, tout est changé — non dans l'état de nos finances, mais dans la manière de l'apprécier.

On a décidé à gauche qu'on était de grands hommes; on a pensé qu'il valait mieux s'imposer au pays par l'aplomb que se faire pardonner les fautes par des aveux et des regrets, et la phrase qui résume toute la pensée des gouvernementaux est celle qui a échappé à la candeur de M. Jamais : « *Vous ne nous arracherez pas un mot de repentir.* »

LES EMPOISONNEMENTS
DU HAVRE

Rouen, 23 mai. — Nos lecteurs connaissent déjà cette importante affaire dont nous avons eu l'occasion de *nous occuper* au moment des exhumations qui furent faites à Cambrai sous la direction de M. le docteur Brouardel. Nous rappelons brièvement les faits d'après l'acte d'accusation.

L'acte d'accusation

Un jeune homme, élève en pharmacie, nommé Pastré-Beaussier, est accusé d'avoir empoisonné, avec de l'arsenic, *treize* personnes, dont trois ont succombé.

En 1888, M. Delafontaine, pharmacien au Havre, 20, place de l'Hôtel de Ville, intenta contre le propriétaire de sa maison une action en résiliation de bail, pour cause d'insalubrité. Parmi les personnes qui l'avaient habitée depuis deux ans, trois étaient mortes, plusieurs autres avaient été gravement atteintes, et toutes du même mal. M. Delafontaine lui-même se sentait touché par la contagion.

Le tribunal nomma des experts chargés de s'assurer si la maladie du pharmacien avait réellement pour cause l'insalubrité de l'habitation.

L'un des experts, le docteur Brouardel, conclut à l'empoisonnement par l'arsenic.

Sur les ordres du parquet, l'éminent professeur procéda à l'analyse chimique des viscères de la femme Morisse, une ancienne servante, puis des restes de M. et Mme Decamp, récemment décédés, et qui avaient dirigé, avant M. Delafontaine, la pharmacie de la place de l'Hôtel-de-Ville.

M. et Mme Decamp avaient été inhumés à leur pays d'origine, et c'est dans cette dernière ville, ainsi que nous l'avons rapporté en temps et lieu, que le docteur Brouardel se rendit pour procéder aux expertises.

Le docteur Brouardel examina le caractère de la maladie dont les dix autres personnes avaient été atteintes, et déclara qu'elle avait été causée par un toxique identique.

D'après l'accusation, c'est à un désir de vengeance qu'il faudrait attribuer ces empoisonnements, M. Decamp ayant des doutes sur la probité de son employé.

Mme Decamp, la première, tomba malade au mois d'avril 1886; le 22, elle but un bouillon préparé par Pastré, et ses souffrances augmentèrent le 26 du même mois, elle prit une potion calmante préparée par Pastré, et elle mourut cinq jours après.

Deux garçons de laboratoire furent également très malades, mais ne succombèrent pas; chaque fois qu'ils quittaient la pharmacie, leurs douleurs cessaient.

La mère du pharmacien, Mme Decamp, fut atteinte à son tour. Son médecin la renvoya à Cambrai, son pays natal; elle est aujourd'hui hors de danger. Lorsque, plus tard, son fils étant malade, elle revint au Havre gérer la pharmacie, les symptômes se reproduisirent, pour disparaître lorsqu'elle retourna définitivement à Cambrai.

Ce fut enfin le tour de M. Decamp lui-même, qui succomba au mois de décembre 1888, après avoir absorbé des tisanes préparées par l'inculpé. M. Decamp, comme sa femme, fut inhumé à Cambrai.

Quelques jours après ce second décès si singulier, un jardinier et sa femme, les époux Maillet, et Mme Decamp mère ayant bu du vin renfermé dans une bouteille entamée tombèrent malades tous les trois. Le jardinier but une potion préparée par Pastré, et son mal empira. Ici, aucune indication sur le motif qui aurait pu faire agir l'élève en pharmacie.

Au mois d'avril suivant, le nouveau patron de la pharmacie, M. Delafontaine, fut averti par son garçon de laboratoire, nommé Herre, et par la femme Morisse, sa domestique, que Pastré avait emporté chez lui un seau à charbon. Il s'en plaignit Dans la journée même, paraît-il, M. Delafontaine, Herpe et la femme Morisse furent pris de vomissements.

Le 14 avril, Pastré, congédié, quitta la pharmacie, mais les symptômes d'empoisonnement *continuèrent jusqu'au 1er mai*, et le mal frappa Rosalie Paulin, la cuisinière; l'interne Lorgerie, successeur de Pastré, et le nouveau garçon de laboratoire nommé Schubert. La femme Morisse a succombé. La maladie a disparu depuis.

Cette disparition a coïncidé, dit l'accusation, avec l'épuisement de la provision de sel de cuisine dans la pharmacie.

En résumé, pour un motif absolument insignifiant et dont la réalité ne paraît même pas ressortir clairement de l'instruction, Pastré-Beaussier aurait empoisonné ou tenté d'empoisonner treize personnes :

Le pharmacien Decamp, Mme Decamp sa femme, et sa domestique la femme Morisse, qui ont succombé tous trois.

Le pharmacien Delafontaine et le garçon de laboratoire Schubert, restés l'un et l'autre paralysés; les époux Maillet, jardiniers de M. Decamp, Mme Decamp mère, les garçons Hébert, Perrotte et Herpe, l'élève Lorgeris, la cuisinière Rosalie Paulin.

L'audience

L'audience est ouverte à onze heures.
La foule est énorme.

Un vif mouvement de curiosité se produit à l'entrée de l'*accusé*; c'est un jeune homme de figure intelligente encadrée de cheveux châtains coupés ras, il porte la moustache et la barbe en pointe; il est presque élégamment vêtu d'une jaquette bleue, d'une chemise à col rabattu, d'une cravate-plastron avec grosse épingle d'or et d'un pantalon gris-clair.

M. le conseiller Paris préside les débats.

Le ministère public est représenté par M. Marois, procureur général.

On procède à l'appel des témoins.

L'un d'eux, M. Duboc, jette des cris et s'évanouit presque, en entendant appeler sa femme, morte depuis un mois.

Une profonde sensation se produit dans l'assistance.

L'interrogatoire

Le calme rétabli, on procède à l'interrogatoire de l'accusé.

Il est fils d'un pharmacien de Compiègne, décédé; il déclare devoir épouser prochainement Mlle Marianne Couvez, sa maîtresse depuis cinq ans.

Le président fait remarquer que les renseignements recueillis sur l'accusé lui sont favorables, *sauf un*, du frère d'un pharmacien décédé, qui insinue que des actes d'improbité ont été précédemment relevés à sa charge.

L'accusé Pastré entra chez le pharmacien Decamp, au Havre, en 1882; celui-ci tomba malade quinze jours après.

Les *symptômes* de cette maladie inexplicable étaient les mêmes que ceux remarqués sur Perrotte, autre victime.

L'accusé, qui avait quitté la pharmacie, y rentra redemandé en 1883.

Il dit que Decamp ne s'occupait pas du tout de son établissement.

Le président lui fait observer que M. Decamp le surveillait sérieusement.

L'accusé répond : « Oui, Mme Decamp était très honorable, mais paraissait toujours ennuyée des absences multipliées de son mari ».

Le président lui fait remarquer qu'il a déclaré, dans l'instruction, qu'il la consolait.

L'accusé rétracte ce propos; il n'a jamais été l'amant de Mme Decamp.

Le président. — Vous avez voulu vous débarrasser de Mme Decamp parce qu'elle s'était aperçue que vous la voliez.

Pastré (avec énergie). — C'est faux!

Le président. — C'est à la suite de l'absorption d'un jus d'herbe que Mme Decamp éprouva les premiers symptômes de son mal; or, vous reconnaissez sinon avoir préparé le bouillon, du moins d'avoir versé dans le verre où votre patronne a bu.

Après l'absorption du bouillon aux herbes, Mme Decamp s'écria qu'elle était empoisonnée.

Elle vous soupçonnait d'avoir versé le poison dans le breuvage, si bien qu'elle refusa par la suite les aliments confectionnés dans la pharmacie.

Pastré. — Avant d'avoir pris le bouillon, Mme Decamp avait été déjà malade.

M. le président. — Quelques jours plus tard, Mme Decamp se fit servir une potion destinée à calmer les malaises qu'elle éprouvait: c'est vous qui l'aviez préparée et Mme Decamp ressentit immédiatement des douleurs d'entrailles suivies de vomissements.

Pastré persiste dans ses dénégations et s'écrie en s'animant peu à peu : « Quel mobile m'aurait poussé? le vol? Mais prouvez-moi que j'ai volé.

Je n'avais pas besoin d'argent. Je gagnais 120 fr. par mois, cela me suffisait personnellement, car je n'avais pas à subvenir à l'entretien de ma femme et de mon enfant.

**

Rouen, 23 mai. — L'audience a été suspendue après l'interrogatoire de M. Pastré.

A la reprise de l'audience, on entend la déposition du docteur Brouardel qui insiste sur la similitude des accidents de pharmacie du Havre, avec ceux de Hières.

Le docteur Foucher dépose ensuite, il attribue la mort des victimes à l'intoxication arsenicale.

M. Dubois, négociant, pense que les exhalaisons méphitiques des égoûts a pu déterminer la mort de M. Descat.

Le docteur Brouardel, interrogé sur la demande du procureur de la République, déclare que le gaz délétère d'un égoût, ne produirait jamais l'intoxication arsenicale.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Suite de la séance du jeudi 23 mai 1889

Présidence de M. MÉLINE, président

Les viandes abattues

M. Dellisse. — J'ai l'honneur de déposer le rapport sur la proposition que j'ai soumise à la Chambre, au nom de plusieurs de mes collègues et au mien, tendant à ce que le service d'inspection des viandes abattues soit établi à la frontière.

Je demande la discussion immédiate.

M. Frédéric Passy. — Je demande le renvoi de la discussion à samedi.

La Chambre ordonne la discussion immédiate.

M. Dellisse donne lecture du rapport qui conclut à l'adoption du projet.

Sur la demande de **M. Paul Leroux** la Commission exprime le vœu que les animaux d'espèce ovine soient soumis aux mêmes formalités que ceux des espèces bovine et porcine, et qu'une estampille soit apposée à la frontière sur les animaux ou quartiers d'animaux importés. (Très bien! à droite.)

M. Frédéric Passy. — On voudrait que l'inspection eut lieu à *la frontière*, pour qu'elle y fût mal faite, et qu'il arrivât des moutons gâtés. (Protestations à droite).

Si l'on adopte le système de la commission, il faudra établir à la frontière tout un service qui coûtera fort cher, ou l'inspection sera rapide et elle ne sera pas efficace, ou elle sera sérieuse et détaillée, et il y aura un grand retard dans l'arrivée à Paris.

En outre, les viandes arriveront détériorées par le contact avec l'air extérieur.

C'est une manière détournée de modifier l'exécution des traités de commerce qui peut susciter des réclamations.

La proposition est donc non seulement contraire à l'intérêt du consommateur et de la boucherie, mais aussi aux engagements internationaux. (Très bien! sur divers bancs.)

Le discours de M. Passy se termine au milieu d'un bruit insensé de conversations particulières.

M. Méline, énervé, joue du couteau à papier avec fureur.

M. Dellisse. — Mais la question ne touche qu'à l'interprétation de la loi du 5 avril 1887.

Il entre à Paris journellement une quantité toujours croissante de moutons abattus.

Des marchés sont passés avec des maisons allemandes pour de nouvelles importations; on construit des wagons à cet effet.

Peut-on autoriser l'importation, à l'intérieur, de cette énorme quantité de viandes, parmi lesquelles il peut s'en trouver de malsaines et cela en vertu d'une interprétation erronée de la loi de 1887?

Il y a, de l'autre côté de notre frontière, des maladies sur le bétail qui ont forcé le ministre de l'agriculture à prendre des mesures défensives.

On peut lire les arrêtés à l'*Officiel*.

Qu'arrive-t-il dans ces pays? On abat les bestiaux dont la santé est douteuse et on les expédie en France sous la forme de viande abattue. (Très bien à droite).

La mesure que l'on réclame ne peut soulever aucune difficulté internationale; le pays a le droit de se défendre contre l'introduction des viandes qui peuvent être nuisibles à la santé publique.

C'est ce que fait l'Angleterre, c'est ce que fait la Belgique avec beaucoup de rigueur; c'est à la Chambre à décider si elle veut permettre à des viandes suspectes de pénétrer jusqu'au cœur du pays. (Très bien à droite).

M. Duval. — La proposition se dissimule sous un prétexte sanitaire, or, le service d'inspection à Paris se fait beaucoup mieux qu'il ne pourra se faire à la frontière.

La proposition, au point de vue sanitaire, va donc à l'encontre du but qu'on se propose. (Cris : « Aux voix » l'inattention est croissante).

M. Treille. — La proposition a pour but de rétablir la saine interprétation de la loi de 1887.

D'autre part, on a pu se convaincre qu'avec le système actuel, l'inspection n'était faite que pour la forme, il n'y a pas de difficultés diplomatiques à appréhender.

Chaque pays est maître des ses mesures de police; il faut que la Chambre fasse respecter ses volontés. (Très bien! à droite.)

M. Tirard, président du conseil, ministre du commerce. — Au point de vue de l'hygiène, le gouvernement ne fait pas opposition au projet de M. Dellisse, mais il croit qu'il est plus pratique de ne faire la vérification que quand la marchandise arrive à destination; la vérification y est plus efficace.

Le conseil d'hygiène a estimé qu'il y avait avantage à n'ouvrir les wagons qu'à l'arrivée pour prévenir la décomposition; il n'y a pas là d'atteinte portée à la loi.

Avec la proposition actuelle, les viandes abattues seront inspectées à la frontière; dès lors, elles pourront aller dans les villages où il n'y a pas de service d'inspection, ce qui offrira moins de garanties pour la salubrité publique que l'inspection faite à Paris.

Pour organiser le service à la frontière, il y aura une dépense nécessaire; c'est encore une question à étudier.

Le point important est de savoir si l'inspection se fera mieux à la frontière qu'à Paris.

Il y aurait lieu à cet égard de consulter le service d'hygiène et c'est pourquoi l'orateur prie la Chambre d'ajourner son vote. (Mouvement divers.)

M. Dellisse, rapporteur. — La dépense pourra être couverte par le droit actuel auquel sont soumises les importations pour la visite sanitaire.

La surveillance à la frontière géographique se fera *sans préjudice d'une seconde surveillance à l'intérieur*, celle qui se pratique actuellement.

Avec le système actuel, on risque d'introduire, dans l'intérieur de la France, le germe des maladies contagieuses qui s'étendraient dans tout le pays. (Bruit à gauche, — Cris : « aux voix ». — Protestations à droite.)

M. Fernand Faure. — En adoptant la proposition de M. Dellisse, la Chambre ferait croire quelle se préoccupe plus de l'intérêt de certains producteurs que de l'intérêt général de la consommation française. (Applaudissement à gauche.)

M. de la Ferrière. — En 1871, une épizootie très intense s'est déclarée en France, il a fallu recourir aux mesures les plus rigoureuses pour enrayer le mal.

Une double surveillance est nécessaire, à la frontière et au lieu de consommation.

Cris. — Aux voix!

M. Gaulier. — La proposition devant autoriser une dépense, il y a lieu de demander l'avis de la commission du budget.

L'AJOURNEMENT REPOUSSÉ

L'ajournement proposé par M. le président du conseil est repoussé par 283 voix contre 230. (Mouvements divers).

Par 328 voix contre 211, la Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

LE VOTE DE LA LOI

L'article premier est adopté par 322 voix contre 190.

L'article deux est adopté à mains levées.

L'ensemble est adopté par 328 voix contre 202.

Reprise de la discussion du budget

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

La Chambre passe à la discussion des articles : « ministère du commerce et de l'industrie ».

M. le Président. — La parole est à M. Chevillotte.

M. Chevillotte. — Le ministre du commerce n'a pas en lui-même des éléments sérieux d'existence, et c'est pour lui en donner quelques-uns qu'on lui a rattaché les postes et les colonies qui étaient beaucoup mieux aux finances et à la marine.

La création de ce ministère a été une mesure essentiellement politique.

On a voulu donner une situation a un homme politique. (Très bien! Très bien! à droite.)

C'est un ministère purement factice; le ministère du commerce n'est qu'un bureau de transmission et un bureau qui n'est pas toujours exact et rapide.

C'est par des difficultés que ce ministère a fait sentir son autorité sur les chambres de commerce; c'est en bouleversant leur système de comptabilité qui, jusqu'à présent, avait très bien fonctionné.

C'est un ministère qui n'est qu'un rouage inutile, ses divers services pourraient être rattachés aux autres ministères et ce serait pour l'industrie et le commerce un bon débarras. (Très bien! à droite.)

M. Leydet, rapporteur. — La Commission du budget a réalisé 50.000 d'économies sur les propositions du ministre. Les chiffres qu'a cités M. Amagat dans la discussion générale sont tous inexacts.

M. Amagat proteste contre les allégations de M. Leydet. (*Violentes interruptions à gauche.*)

M. Amagat. — Le pays sera bien étonné le jour où il verra a quoi se réduisent ce que sont en réalité les économies que vous vous flattez d'avoir faites. (Hurlements à gauche.)

M. Méline. — Il est impossible que cette discussion continue sous forme de dialogue. (Très bien! à gauche.)

Une longue discussion de chiffres continue entre M. Amagat et M. Leydet.

M. Amagat. — On a remanié les chiffres primitifs du budget.

M. Méline. — M. Amagat vous ne cessez d'interrompre, je vous rappelle à l'ordre.

M. Leydet. — Les recettes ont augmenté dans une plus forte proportion que les dépenses quoique plusieurs services appellent un certain développement. La France a le devoir de se souvenir de son armée du travail. (Très bien! à gauche).

M. Amagat. — Je maintiens que dans mes assertions, je suis toujours resté au-dessous de la vérité et les chiffres cités par M. Leydet manquent d'exactitude. (Très bien à droite.)

M. Tirard, ministre du commerce. — Quand on établit une comparaison, il faut l'établir avec des objets comparables, or le ministère du commerce en 1876 n'était pas semblable à celui que nous avons actuellement. Cela seul explique les erreurs commises par M. Amagat.

M. Amagat. — Je n'ai pas commis d'erreurs.

M. Tirard. — Je vous mettrai à même de vérifier toutes mes assertions concernant mon ministère.

M. Amagat. — J'ai demandé une fois un renseignement au ministre de l'agriculture, je n'ai pu l'obtenir. (Très bien! à droite. — Bruit à gauche.)

M. Méline, furieux. — M. Amagat, je vous rappellerai à l'ordre avec inscription au procès-verbal. (Très bien! Très bien! à gauche.)

M. Amagat. — Vos procédés à gauche justifient bien les attaques des adversaires du régime parlementaire.

M. Méline. — M. Amagat, je vous prie de garder le silence, je ne puis tolérer votre attitude.

M. Amagat, debout, paraît défier M. Méline.

Toute la gauche hurle, frappe violemment des pupitres. (Protestations indignées à droite).

Les articles 1 à 30 (services généraux, traitement du ministre, école d'arts et métiers, bourses, enseignement commercial et industriel, encouragement aux manufactures, commerce extérieur, subvention *à la marine marchande), sont adoptés.*

Le budget de l'école centrale des arts et manufactures est adopté.

La Chambre met à l'ordre du jour de samedi la proposition de loi relative au transfert au Panthéon des cendres de Hoche, Marceau, Carnot et Baudin.

La séance, renvoyée à demain, est levée à 7 heures vingt.

SÉNAT

Séance du jeudi 23 mai 1889.

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

L'élection de M. Poirrier dans la Seine est validée.

Les mariages des indigents

Le Sénat adopte, après la déclaration d'urgence, un projet portant approbation d'un arrangement, relatif aux mariages des indigents, entre la France et la Belgique.

La vérification des densimètres dans les fabriques de sucre

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition tendant à rendre obligatoire la vérification des densimètres dans les fabriques de sucre.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 24 mai

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
87 35	3 0/0	87 35	87 42	
105 0'	4 1/2 1883	105 05	105 62	
97 97	Italien 5 0/0	97 85	97 85	
16 95	Turc 4 0/0	16 92	16 85	
.. ..	Egypte 6 0/0	465 ..	465 31	
76 3/8	Extérieure 4 0/0	76 9/16	76 7/16	
88 11/16	Hongrois 4 0/0	88 3/8	88 9/16	
68 1/4	3 0/0 Portugais	68 1/8	68 1/8	
99 3/16	Consolidés anglais	.. ..	99 1/8	
93 1/2	Russe 1880	93 1/4	.. ..	
92 7/8	Russe 1889	92 3/4	.. ..	
	Sociétés de Crédit			
4130 .	Banque de France	4110 ..	4155 ..	
540 ..	Banque d'Escompte	541 ..	541 ..	
762 .	B. Paris et d. Pays-Bas	760 .	756 ..	
1345 .	Crédit Foncier	1336 .	1338 ..	
450 .	Crédit Mobilier	446 .	447 .	
685 .	Crédit Lyonnais	686 ..	.. ..	
555 ..	Banque Ottomane	551 87	550 62	
	Chemins de fer			
1826 ..	Nord ... act.	.. ..	1825 ..	
1375 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	.. ..	
1375 ..	Orléans »	.. ..	1370 ..	
516 ..	Autrichiens	513 ..	513 ..	
262 ..	Lombards	265 ..	265 ..	
382 ..	Nord Espagne	.. ..	380 .	
303 .	Saragosse	.. ..	.. ..	
	Valeurs diverses			
1345 .	Gaz Parisien	.. ..	1340 ..	
20 ..	Métaux	..	17 ..	
57 ..	Panama	57 ..	56 ..	
2365 ..	Suez	2362 ..	2357 .	
	Mines			
287 ..	Rio-Tinto	287 50	288 ..	
87 50	Tharsis	86 25	86 87	
. . ..	de Beers	.. ..	.. ..	

(*Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.*)

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 24 Mai 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 20 .I.	3 0/0	87 30 .I.
89 15 .I.	3 0/0 amortissable	89 30 .I.
105 25 .I.	4 1/2 0/0 1883	104 97 1/2

BOURSE DE LILLE

du vendredi 24 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	108 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	125 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	512 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	401 50	401 50
Lille 1887	379 50	379 25
Armentières 1886	475 50	476 25
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 50
Tourcoing 1878	.. ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	106 25
Département du Nord	.. ..	104 75
Caisse de Lille (Verley Decroix et Ce	.. ..	570 ..
— — act. nouv.)	.. ..	1030 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	.. ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	.. ..	127 50
— — act. n.), 250 fr. p.	.. ..	285 ..
Caisse Platel et Ce	.. ..	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.. ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	.. ..	425 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	.. ..	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	2000 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	435 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	210 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Coc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	.. ..	152 ..
Sramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Taisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	.. ..	420 .
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	.. ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3400 ..
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	.. ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	.. ..	496 ..

DERNIÈRE HEURE

(*De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL*)

LA CRÉATION
D'UN TROISIÈME CANTON A ROUBAIX

Paris, 24 mai. — Voici le texte du projet de loi portant création d'un troisième canton à Roubaix :

« Article 1er. — Les communes de Roubaix, Wattrelos, Croix et Wasquehal formeront trois cantons.

» Les limites de ces cantons sont fixées selon les lignes tracées dans le plan ci-annexé, savoir :

» 1er canton de Roubaix-Ouest, toute la partie du canton-ouest actuel, limité par la Grande-Place, la rue de la Gare, le Chemin de fer, la Place de la Patrie, la rue d'Alsace, le Boulevard de la République.

2e canton de Roubaix-Est. Toute la partie du canton actuel est limité par la Grande-Place, la Grande-Rue, la place Nadaud, la rue de Wattrelos et le chemin vicinal de grande communication n° 9 dans la traversée de la commune de Wattrelos jusqu'à la frontière belge.

» 3e Canton de Roubaix-Nord. Le canton sera formé par emprise sur les deux cantons actuels et déterminé par les limites suivantes : boulevard de la République, la rue d'Alsace, la place de la Patrie, le chemin de fer, la rue de la Gare, la Grande place, la Grande-Rue, la place Nadaud, la rue de Wattrelos et le chemin vicinal de grande communication n° 9, dans la traversée de la commune de Wattrelos jusqu'à la frontière belge.

» Article 2. — Le canton nouveau de Roubaix-Nord formera un arrondissement de justice-de-paix.

» Article 3. — Les notaires ayant leur résidence dans l'un des trois cantons de Roubaix auront le droit d'exercer dans les trois circonscriptions cantonales.

» L'enquête à laquelle il a été procédé à l'exposé des motifs, a établi qu'il était indispensable de modifier l'état de choses actuel, mais il a été reconnu que la création d'un 3e canton serait suffisante pour assurer, au sein de l'assemblée départementale, une représentation plus équitable de cette importante agglomération.

» Le projet présenté dans ces conditions a réuni les avis unanimement favorables des autorités consultées; le Conseil d'arrondissement de Lille, le Conseil général du Nord, le préfet et les chefs de cour de Douai se sont prononcés pour sa réalisation.

» Les deux cantons de Roubaix comptent une population supérieure à 130,000 âmes dont 76,000 pour le canton-est et 53,000 pour le canton-ouest.

» Avec la nouvelle division projetée, le canton est projetée aurait 42,217 habitants et le canton ouest 35,141; enfin le nouveau canton qui prendra le nom de canton nord comprendra 53,187 habitants.

M. Carnot

Paris, 24 mai. — M. Carnot a visité, à deux heures, l'Exposition canine au jardin des Tuileries.

Il a visité à trois heures l'exposition horticole au palais du Trocadéro.

Le mouvement préfectoral

Paris, 24 mai. — Le mouvement préfectoral n'est pas encore signé. On assure toutefois qu'il paraîtra demain.

Une élection à Metz

Metz, 24 mai. — On annonce, comme absolument sérieuse, la candidature de M. Villotte pour l'élection au Reichstag. M. Villotte est un ancien avocat, âgé de quatre-vingts ans.

Il se place sur le terrain du traité de Westphalie et, en attendant sa profession de foi, il fait distribuer des prospectus en reproduisant le texte du traité de Westphalie.

Une grève générale de maçons à Berlin

Berlin, 24 mai. — Dans une réunion tenue hier soir, les maçons ont décidé la grève générale.

Les grèves de mineurs en Allemagne

Prague, 24 mai. — Quinze cents ouvriers sont en grève dans trois mines de Kladno; on s'attend à une grève générale dans les mines de Bohême.

Le signal de la grève aurait été donné par des émissaires étrangers.

Sarrebruck, 24 mai. — Les établissements métallurgiques de Sarrebruck chôment faute de charbon.

La grève est générale, les troupes sont sur les lieux.

Ouvriers de Berlin à l'exposition de Paris. — Proposition repoussée au conseil municipal de Berlin.

Berlin, 24 mai. — Le conseil municipal de Berlin a passé à l'ordre du jour sur la proposition de plusieurs conseillers municipaux tendant à accorder une subvention pour envoyer des ouvriers à l'exposition de Paris.

Deux conseillers ont soutenu la proposition.

Le Shah de Perse à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 24 mai. — L'impératrice et la grande-duchesse ont reçu le shah de Perse à l'Hermitage.

Le shah a rendu visite aux membres de la famille impériale puis il a assisté au dîner de gala, au palais d'hiver, auquel ont pris part le czar, la czarine, les grands-ducs, le prince de Montenegro accompagné de son fils et de ses filles, la fille du shah, le corps diplomatique persan, les ministres russes et les autres hauts dignitaires en tout 180 personnes.

Le shah était à la droite de la czarine, le prince de Monténégro était à sa gauche. Lorsque le czar *a porte la santé du shah la forteresse de St-Pierre-St-Paul* a tiré une salve de vingt-un coups de canons. Le shah a porté la santé de la czarine.

L'affaire des empoisonnements du Havre

Rouen, 24 mai. — L'audition des témoins continue. Les dépositions entendues jusqu'à présent sont sans intérêt et ne reposent que sur des bruits.

Les grèves belges

Liège le 24 mai, 11 h. 10 matin. — La situation est restée la même. La grève de Marihaye comporte actuellement 1,100 grévistes. Les directeurs offrent une augmentation aux ouvriers, qui la refusent comme étant insuffisante. La société Cockerill a spontanément haussé les salaires de 25 centimes. Un meeting socialiste a eu lieu hier soir à Séraing, Il n'y a pas eu de troubles.

L'alliance de l'Allemagne et de l'Italie. — Apparition d'une brochure

Rome, 24 mai. — Les journaux annoncent l'apparition imminente d'une brochure contenant des révélations importantes sur l'alliance de l'Italie avec l'Allemagne intitulée : *Italia 1859-1889*.

Cette brochure est attribuée à un homme politique, M. Visconti de Nosta.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 24 mai

Présidence de M. MÉLINE, président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'accaparement des cuivres

M. le Président. — La parole est à M. Millerand pour une question à M. le garde des sceaux qui l'accepte sur la suite donnée aux intentions de la Chambre en ce qui concerne l'accaparement des cuivres.

M. Millerand. — On se rappelle les faits déjà exposés dans une précédente interpellation.

Les censeurs, dans leur rapport, affectaient la régularité des opérations du Comptoir, il est établi que les actionnaires ont été trompés. On peut mettre sur la même ligne des administrateurs de la société des métaux et quelques banquiers qui se sont associés à l'affaire des métaux.

Qu'ils aient été dupes ou complices, ou coupables seulement de légèreté, il n'y en a pas moins, qui sont, eux, dignes d'intérêt parce qu'ils étaient actionnaires fondés à croire qu'ils faisaient un placement de toute sûreté.

SENAT

Séance du vendredi 24 mai 1889

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à deux heures.

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

24 mai.

ROUBAIX-TOURCOING. — Toujours même situation : cours sans changement et peu d'animation comme affaires.

On a traité :

Contrat 1 : sur mai, 10,000 kil. à 5,90; sur juin, 10,000 à 5,90; sur août, 10,000 à 5,95; sur septembre, 10,000 à 5,95; ensemble 40,000 kilos.

Pas d'affaires en contrat 2

— On annonce pour lundi l'ouverture de la Caisse de Liquidation de Tourcoing.

ANVERS. — Marché toujours calme à prix inchangés.

On a traité, en peignés allemands, 20,000 k. sur juin, 25.000 sur juillet, 30.000 sur octobre, 25.000 sur décembre, et en peignés français, 5.000 sur juillet; ensemble 105.000 k.

LE HAVRE. — Situation inchangée; on a fait : 50 balles sur août à 178 fr. 100 sur octobre à 178 fr. et 150 sur décembre à 175 fr; ensemble, 300 balles.

Cours de la halle aux poissons du 24 mai. — Maquereaux, 0.75 à 1.50 la pièce; soles, 1.75 à 6.00 la paire; saumons, 4.25 la livre; id. blanc, 1.00 à ... la livre; thons, la livre; anguilles, 2.00 à .... la livre; turbots, . à . fr. la pièce; raies, ... à .... la pièce; plies, ... à .... la pièce; moules, ... le pot; merlans, ... à .... la pièce; harengs frais, ... à .... pièce; cabillauds, . à .... la livre; crevettes, 1.00 fr. la livre; rougets, 1.25 à .... la pièce; brochets, ... à .... la pièce; huîtres, ... à .... la douzaine; anguilles de mer, ... à .... la pièce; morues, 0.80 la livre.

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17 ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.